

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de l'UNIL**  
**Jeudi 30 mai 2024 à 16h15, Anthropole-salle 2106**

**Présidence :**

M. Marco Prost, Vice-Président du Conseil.

<b>Direction :</b>	<b>30.05.24</b>
M. Herman Frédéric, Recteur	
Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice	
M. Frund Benoît, Vice-recteur	
Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice	
M. Rossier Jérôme, Vice-recteur	
M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur	
<b>Secrétariat général :</b>	
M. De Perrot Marc, Secrétaire général	

<b>Doyen-ne-s :</b>	<b>30.05.24</b>
M. Burnand Léonard (Lettres)	Excusé
Mme Becci Irene (FTSR)	
Mme Le Feuvre Nicky (SSP)	
M. Linde Nicklas (FGSE)	
M. Martenet Vincent (FDCA)	
M. Pascual Manuel (FBM)	Absent
Mme Schmid Mast Marianne (HEC)	

<b>Corps Professoral-CP :</b>	<b>30.05.24</b>
M. Baranzini Roberto (SSP)	
Mme Bielman Anne (Lettres)	
M. Denys Alban (FBM)	
M. Halawi Wissam (FTSR)	
M. Jaboyedoff Michel (FGSE)	
Mme Kaufmann Laurence (SSP)	
M. Le Forestier Laurent (Lettres)	
M. Marewski Julian (HEC)	Absent
M. Markarian Garen (HEC)	Absent
M. Millet Grégoire (FBM)	Excusé
Mme Morin Ariane (FDCA)	
M. Ruegg Jean (FGSE)	Excusé
M. St-Amour Pascal (HEC)	
M. Strauch Ingo (Lettres)	
M. Taroni Franco (FDCA)	
M. Trein Philipp (SSP)	Excusé
Mme Van de Waal Erica (FBM)	
M. Widmann Christian (FBM)	

<b>Corps Intermédiaire-CI:</b>	<b>30.05.24</b>
Mme Bayens Mathilde (FGSE)	Excusée
Mme Belaid Houwayda (FBM)	
M. Boldi Marc-Olivier (HEC)	
Mme Deslarzes-Dubuis Céline (FBM)	Excusée
M. Hort Lionel (FDCA)	
Mme Timofte Anaïs (SSP)	Excusée
M. Tricou Josselin (FTSR)	
Mme Zeiter-Grau Anne-Christel (Lettres)	Excusée

<b>PAT</b>	<b>30.05.24</b>
Mme Amiguet Amelia (FBM)	Excusée
M. Fernandes Emmanuel (HEC)	
M. Moret Timothée (SSP)	
M. Reubi Olivier (FGSE)	
Mme Ythier Mathilde (CENTRE)	
VACANT	

<b>Corps Étudiant-e-s-CE :</b>	<b>30.05.24</b>
BEM HAMMED Emir (HEC)	Absent
BOURG Bertille (FBM)	
CASOT Paloma (FTSR)	
LE FORT PAREDES Richard (SSP)	
MEYSTRE Aurélien (FDCA)	
NUSSBAUMER Alix (HEC)	
PETRONIO Alfio (SSP)	Absent
PIAGET Victoria (Lettres)	Excusée
PROST Marco (Lettres)	
RICHARD James (FDCA)	Excusé
TRIPONEZ Robin (FBM)	
VACANT (FGSE)	

## 1. Accueil et bienvenue

27 personnes sont présentes ; le quorum étant à 23, la séance est ouverte.

M. Prost, Vice-Président et Président de la séance, ouvre à 16h20 la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

## 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 30.05.2024

M. le Vice-Président annonce les modifications de l'ordre du jour au point 11 de l'ordre du jour :

Dépôts de deux interpellations :

- Interpellation A. Bielman, P. St-Amour et F. Taroni : L'UNIL et les déplacements professionnels et étudiants (*Annexe enquête HEC sur directive 08*).
- Interpellation A. Morin, A. Timofte et L. Le Forestier : « *Le Digital Dreams Festival, est-il vraiment un rêve pour l'UNIL ?* »

M. le Vice-Président demande si l'ordre du jour appelle des remarques.

L'ordre du jour ne suscitant pas de remarques, M. le Vice-Président ouvre le vote.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.** Il clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 3. Procès-verbal de la séance du 18.04.2024

M. le Vice-Président demande si le procès-verbal appelle des commentaires.

M. Fernandes demande un ajout au Pt.9, page 15 : *sur la réponse de la Direction « purement formelle de la Direction »*.

La modification est notée et le vote est ouvert.

**Le Procès-verbal de la séance du 18 avril 2024 avec la modification demandée est accepté à l'unanimité.**

M. le Vice-Président clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 4. Communications du Bureau

M. le Président annonce que la séance supplémentaire du 20 juin est maintenue et présente les communications du Bureau du Conseil :

### 4.1 Démission D. Spring :

M. le Vice-Président annonce la démission du Conseil de l'UNIL de M. David Spring, membre PAT (centre) et que le processus de son remplacement est lancé auprès du Secrétariat général qui a cette compétence.

### 4.2 Consultation (LHEV) sur la révision du RLHEV et du RA-HEV :

M. le Vice-Président annonce que le Bureau a été consulté par la DGES, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, par rapport à l'avant-projet de la modification de la LHEV, Loi sur les Hautes Écoles Vaudoises.

Le Bureau a transmis la consultation à la Commission Législative du Conseil qui a rendu sa réponse, laquelle a été transmise par le Bureau à la DGES le 16 mai comme indiqué sur le courrier mis à disposition sur le site sécurisé du Conseil.

M. le Vice-Président demande si la communication appelle des questions ou commentaires, ce n'est pas le cas. Il passe à la communication suivante.

### 4.3 Guide du Conseil de l'UNIL :

M. le Vice-Président rappelle que le Guide est à disposition sur le site sécurisé du Conseil rappelant que ce Guide est rédigé par la Commission Législative. Il donne la parole à Mme Morin, présidente de la Commission, qui présente le Guide en évoquant un bref historique sur son élaboration.

Ce Guide est l'aboutissement d'un vieux rêve des commissions législatives successives depuis 2004. Il donnera les grandes lignes des rôles juridiques du Conseil, sa composition et son organisation en tant qu'organe au sein de l'Université.

D'autre part, ce Guide clarifie les attributions du Conseil de l'UNIL, notamment les droits conférés à chacun de ses membres. Elle explique le processus suivi par la Commission pour son élaboration et profite de remercier l'ensemble des membres de la Commission qui ont participé à l'élaboration de ce texte.

Les membres de la commission ont rédigé ce document tenant compte des observations des membres non-juristes.

Elle précise que ce document a pour but d'aider les membres à mieux utiliser les instruments à disposition afin d'exercer librement leurs droits en tant que membres du Conseil. Ce Guide est un moyen facilitateur pour les membres qui le souhaitent.

Mme Morin indique l'attente de la Commission d'un premier retour des membres du Conseil sur ce Guide auprès du Bureau du Conseil. Ces retours seront présentés sous forme de FAQ, qui seront mises à disposition en ligne par la suite. Elle passe la parole à M. Le Fort Paredes, membre de la Commission, qui présente la vision des membres non-juristes.

M. le Fort Paredes commence par reprendre quelques paroles de M. Boris Vejdovsky, ancien Président du Conseil de l'UNIL 2012. Il indique combien il est important de pouvoir s'approprier les modalités de fonctionnement de ce Conseil dans un temps court (2 ans pour le corps étudiant). Il rappelle que ce Guide a pour vocation d'être à disposition de l'ensemble de la communauté de l'UNIL, pour contribuer à rendre visibles et plus compréhensibles le fonctionnement et le rôle du Conseil.

Ce Guide peut être un apport important aussi bien pour les membres du Conseil que pour l'ensemble de la communauté de l'UNIL.

La Commission est applaudie par les membres et remerciée pour ce travail important.

M. le Vice-Président invite les membres à transmettre leurs retours au Bureau afin de les relayer auprès de la Commission Législative. Il indique que ce Guide sera mis en discussion au Conseil probablement en septembre, et par la suite il sera publié sur le site public de l'UNIL.

**M. le Vice-Président clôture les communications du Bureau et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

## **5. Communications de la Direction**

M. le Vice-Président invite M. le Recteur à prendre la parole afin de présenter les communications de la Direction.

M. le Recteur remercie M. le Vice-Président et présente les trois communications :

### **5.1 Point de suivi suite aux rapports 80 et 83 de la Cour des Comptes**

#### Rapport 80 CHUV-UNIL :

Le transfert de l'enveloppe académique de l'UNIL au CHUV, un travail conséquent, a été réalisé par le Décanat de la Faculté de Biologie et Médecine (FBM) et la Direction du CHUV. Néanmoins il reste encore une zone grise.

Après la sortie du rapport de la Cour des Comptes, une première rencontre entre la Direction de l'UNIL et la Cour des Comptes a eu lieu comme prévu afin de faire le point sur l'avancement des travaux relatifs aux recommandations émises. Lors de cette première rencontre, la Cour des Comptes a félicité la Direction de l'UNIL pour les travaux déjà accomplis pendant ces premiers six mois.

Ces travaux ont pour but de clarifier la gouvernance entre la Direction du CHUV et le Décanat de la FBM pour une meilleure transparence du flux financier.

#### Rapport 83 Achats et recrutement des cadres et personnel administratif et technique :

Aucun avancement à annoncer.

### **5.2 Information concernant l'occupation du Geopolis.**

M. le Recteur présente un historique des événements liés à l'occupation du bâtiment Geopolis par le comité « Occup'UNIL'Pal ».

Le 2 mai : une conférence a été organisée par les Prof. Halawi et Prof. Ehrenfreund à l'Amphimax, afin de mieux comprendre l'histoire du conflit israélo-palestinien.

Le même jour, une manifestation a eu lieu dans l'Atrium du Geopolis. La Direction a été contactée au milieu de l'après-midi avec une série de revendications. La Direction a choisi de se rendre à l'Atrium afin d'entrer en dialogue avec les manifestants. Contrairement à d'autres universités, la Direction de l'UNIL a pris la décision de garder le dialogue avec la communauté universitaire.

M. le Recteur remercie les membres du comité ainsi que les membres de la Direction et en particulier le Secrétariat Général, qui sont en discussion ouverte au sujet des revendications des membres du collectif.

La Direction n'a pas répondu directement aux revendications et a communiqué qu'elle transmettra ses réponses le lundi suivant. Elle a également accordé la permission aux manifestants de rester dans l'Atrium de Geopolis.

Lundi 6 mai : Malgré le nombre important des manifestants présents à Geopolis (entre 800 et 1 200 personnes), la Direction atteste que cette présence s'est faite dans le respect, sans aucune violence ni de casse dans le bâtiment. La Direction a décidé de ne plus se rendre sur place, vu le nombre plus important des présents, tout en gardant le dialogue ouvert avec les manifestants de la communauté universitaire, ce qui a été accepté également par le comité du collectif.

14 mai : grâce à des discussions constructives de part et d'autre, les négociations ont abouti. Le collectif quitte le bâtiment tout en respectant les lieux, en rangeant tout avant leur départ : Unisep et Unibat n'ont pas eu à faire le nettoyage après l'évacuation du bâtiment Geopolis, ce qui est salué.

Le Recteur a communiqué au nom de la Direction dans la presse, informant que la Direction de l'UNIL a choisi de ne pas faire appel à la police et de mener des négociations avec le comité, ce qui a abouti à une évacuation des lieux sans problème ni dégât.

15 mai : jour d'une grande manifestation sans banderole problématique.

Le maintien du dialogue et la non-intervention de la police étaient extrêmement importants pour la Direction de l'UNIL, tout comme le fait de trouver une solution. L'UNIL est la seule université helvétique qui a réussi à aboutir à un départ des manifestants suite aux négociations.

La Direction a communiqué ses engagements par rapport à ces revendications : un programme de solidarité pour reconstruire le monde académique à Gaza et la création d'une cellule d'expertise pour l'évaluation de la collaboration internationale sur le plan éthique et sur le plan international.

La Direction prévoit de faire appel au Conseil pour se déterminer sur le volet de la collaboration internationale. La Direction travaille actuellement avec le Bureau d'éthique de la recherche sur le projet à soumettre. Il est important que ce travail se réalise de manière indépendante et sans pression externe.

La publication du rapport du comité « Occup'UNIL'Pal » contenant une liste de noms de chercheuses et chercheurs de l'UNIL qui, selon le comité, travaillent avec des universités israéliennes impliquées dans les collaborations avec l'armée israélienne est condamnée par M. le Recteur au nom de toute la Direction UNIL. Le fait d'exposer ces personnes à des pressions externes est inacceptable et intolérable, et est fortement condamné par la Direction.

D'autre part, la Direction de l'UNIL est sollicitée par la politique sur le sujet. Le 14 mai le Grand Conseil vaudois a voté un postulat pour mettre fin à l'occupation de Geopolis. Des interventions concernant l'UNIL continuent à être soumises au Grand Conseil, notamment des demandes d'amendements sur le Plan stratégique de l'université ou encore des questions concernant la liberté d'expression et la liberté académique.

La Direction apporte son soutien à tous les chercheuses et chercheurs qui se sentent menacé-e-s, en regard de ce qui irait contre la Charte de l'UNIL et/ou s'avérerait répréhensible. Tous les faits rapportés seront traités avec la rigueur qui s'impose et, si les faits sont avérés, ils seront sanctionnés.

M. le Vice-Président demande si la question appelle des commentaires.

M. Boldi rejoint une précédente intervention de Mme Bielman et Mme Morin relative à la prise de position de l'université vis-à-vis de la guerre en Ukraine et, de manière générale, à une évaluation de certains critères notamment éthiques de projet de recherche ou de collaboration scientifique ou académique. Il demande si ces mêmes critères seront appliqués sur les collaborations avec Israël, et comment ces décisions sont et seront prises. Il demande si le groupe de travail qui procède à ces évaluations est responsable de rendre des décisions et selon quelles modalités.

M. le Recteur : Dans un premier temps, un seuil déterminant indique si une évaluation est pertinente. Si oui, le groupe de travail désigné devra procéder à des évaluations et faire des propositions à la Direction qui lui confie le mandat de travailler sur la question. Un Bureau constitué devra proposer les membres de ce groupe de travail sur l'évaluation et rendre des propositions à la Direction.

Un premier contact est pris avec une université belge qui a une expérience similaire avec une cellule mise en place depuis cinq ans. De telles mesures existent dans d'autres universités.

Mme Casot rapporte une question du collectif Unil'Pal' : Considérant que la liste publiée a été transmise à la Direction avant sa publication, le collectif se demande pourquoi la Direction n'a pas fait des commentaires lors de cette transmission et pour quelle raison elle n'a pas réagi sur le moment.

M. le Recteur indique qu'il a bien indiqué oralement le problème à un membre du collectif. Il y a ensuite eu un email du Secrétaire général.

### **5.3 Intervention spontanée du Recteur au sujet de l'Interpellation de Mme Morin :**

M. le Recteur lit la réponse orale de la Direction et la donne en version papier, demandant qu'elle soit consignée telle quelle dans le procès-verbal de la séance. (voir document joint au PV).

M. le Vice-Président rappelle que la réponse écrite préalable au Conseil est publiée sur le site sécurisé du Conseil sous la séance du 20 juin, étant donné que le Bureau avait prévu de traiter cette réponse lors de la prochaine séance du Conseil et ne l'avait pas mise à l'OJ du 30 mai. Il tient à préciser que le Bureau avait pris connaissance du texte de l'interpellante avant de la transmettre à la Direction, n'y décelant aucune attaque personnelle, sans quoi elle ne l'aurait pas laissé passer. Enfin, si des personnes ont été nommées c'est au titre de leurs fonctions.

M. le Vice-Président donne la parole à Mme Morin qui demande à son tour de consigner dans le PV sa réaction.

Elle renonce à répondre et demande de noter que ce qui est en train de se passer est extrêmement grave. Elle ne se prononce pas pour l'instant et rejoint M. le Vice-Président en insistant sur le fait qu'il n'y a absolument aucun élément d'atteinte personnelle dans cette interpellation. Elle déclare que s'il y a une question à poser, c'est celle de la façon dont la Direction se positionne face à la demande d'un Conseil d'élus, en particulier quand on compare ces propos aux propos empathiques du Recteur par rapport à l'occupation du Geopolis. Elle ne cache pas son sentiment d'un certain malaise quant à la différence de réaction dans ces deux faits et considère ce qui se passe comme très grave. Elle s'adresse à M. le Vice-Recteur Frund pour répéter qu'il n'y a aucune volonté de sa part de lui nuire personnellement, que si cela a été interprété ainsi elle s'en excuse sincèrement et se dit prête à réitérer ces excuses par écrit si nécessaire. Elle précise avoir été très prudente dans la rédaction de cette interpellation, concède que le titre en était néanmoins inopportun et s'en excuse, mais que rien dans le contenu de l'interpellation ne cherche à porter atteinte à M. le Vice-Recteur Frund, ni à titre personnel ni au titre de sa fonction. Elle ne trouve pas les mots pour exprimer la violence qu'elle ressent à l'encontre de l'exercice de son droit démocratique. Elle exprime son malaise en insistant sur la gravité de ce qui vient de se passer. Elle est contente que le public soit nombreux pour entendre ces propos très graves.

Mme Morin signale qu'il est en outre très problématique que ce point n'ait pas été mentionné sur l'OJ et qu'elle soit prise par surprise. Elle prend acte de la réponse de la Direction à son interpellation.

M. le Recteur précise avoir refusé l'ordre du jour. En tant que Recteur de l'université et au vu des débats ayant eu lieu dans les semaines précédant le Conseil, il estime qu'il avait le droit de s'exprimer.

M. le Vice-Président précise que le Bureau avait décidé de mettre cette réponse à l'ordre du jour de la prochaine séance, considérant que la réponse écrite reçue à cette interpellation ne répondait pas aux questions 1 à 6. Au nom du Bureau et de Mme la Présidente absente, M. le Vice-Président indique que le Bureau avait souhaité mettre ce point à l'OJ de la séance du 20 juin pour éviter ce genre de tension, laissant ainsi plus de temps pour en discuter au préalable. Il ajoute que ce qui vient de se passer est grave, que le Bureau tente au maximum d'éviter tout conflit entre la Direction, les Décanats et le Conseil. Il propose à ce stade de clôturer ce point et espère que la suite des débats pourra avoir lieu de manière aussi sereine que possible.

M. Denys intervient pour dire qu'il n'est pas membre du Conseil depuis très longtemps, mais toutes les séances auxquelles il a participé ou quasiment toutes se sont faites dans un tel climat d'agressivité vis-à-vis de la Direction qu'il se dit gêné. S'il comprend bien, l'intérêt du Conseil de l'UNIL est d'être constructif, d'apporter des améliorations le tout dans un esprit de collaboration et de confiance. Il déclare que ce qui vient d'arriver ne le surprend pas, que ces réactions auraient pu arriver plus tôt, et qu'il s'est même manifesté auprès de son Doyen pour lui demander ce qu'est cette assemblée, n'ayant jamais vu cela ailleurs. Il demande que ce soit également consigné, car si tout le monde trouve ça normal, ce n'est pas son cas.

M. le Vice-Président propose une pause, la proposition est appuyée par Mme Morin.

La séance est suspendue avec une reprise à 17h15.

La séance est reprise et le quorum est maintenu.

M. le Vice-Président réitère le regret du Bureau pour ces tensions et espère que la séance pourra se poursuivre sereinement. Il ajoute que ce point de l'ordre du jour sera discuté au sein du Bureau et pourra probablement le reprendre lors de la prochaine séance du Conseil qui aura lieu le 20 juin 2024.

**M. le Vice-Président clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

**6. Modification des art. 45 et 46 RI sur les congés scientifiques (vote de confirmation)**

M. le Vice-Président rappelle aux participants la procédure et le nécessaire vote de confirmation relatif à la modification de l'art. 45 RI sur les congés scientifiques. La modification consistant à faire passer de 8 à 6 années le délai entre deux congés scientifiques a été approuvée lors de la précédente séance du Conseil.

Il demande si le point appelle des commentaires ou questions, c'est le cas.

Mme Van de Waal demande confirmation quant au fait que les professeurs assistants, y compris les boursiers rémunérés par leurs fonds, sont également considérés par cette modification.

M. Rossier confirme que c'est bien le cas pour les professeurs assistants ; toutefois, il vérifiera si la modification s'applique également aux professeurs boursiers.

Mme Van de Waal se dit satisfaite de la réponse. M. le Vice-Président demande si le vote peut être ouvert ou doit être reporté à une prochaine séance en attente du retour de M. Rossier.

M. Rossier propose d'aller de l'avant avec le vote de confirmation et précise qu'apporter ultérieurement une modification sur le règlement d'application ou la directive est toujours possible si le Conseil le décide.

M. le Vice-Président remercie M. Rossier pour ces précisions en lui demandant d'avertir le Bureau lors de la publication de la directive afin de pouvoir revenir sur ce point si besoin.

Le vote est ouvert à main levée.

**le projet de modification de l'art. 45 du Règlement Interne sur les congés scientifiques est accepté à l'unanimité.**

La procédure veut que le texte soit transmis par la présidence au SG en vue de sa publication.

M. le Vice-Président informe que le texte avec les modifications sera transmis ces prochains jours en vue de sa publication.

M. de Perrot annonce un délai de deux semaines pour cette publication et M. Rossier précise que l'impact de ce changement sera visible en automne.

**M. le Vice-Président clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

**7. Comptes 2023 et Rapport de la Commission des Finances et de Gestion :**

M. le Vice-Président passe la parole à M. le Recteur qui remercie la Commission des Finances pour son travail. Il présente un résumé sur les Comptes 2023 (voir Présentation du Recteur).

M. le Recteur remercie l'ensemble des participants à l'élaboration de ces rapports et présente ses commentaires sur les comptes 2023 en particulier les adjointes et adjoints aux Facultés qui gèrent 80% du budget de l'université, les comptables, les secrétariats ainsi que les services financiers.

Les comptes de l'université sont audités annuellement en interne et par l'auditeur externe KPMG qui dans son rapport publié en 2024 annonce que les comptes et la gestion d'un point de vue financier et légal sont en ordre pour l'exercice 2023. Ces comptes sont approuvés par le contrôle cantonal des finances CCF avec la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.

Les produits sont de l'ordre de 570 Mio, les charges de 578 Mio. Ainsi, les charges sont supérieures aux produits, avec une différence de 7 Mio CHF pris sur les fonds de l'université. Les détails sont à consulter sur la présentation de M. le Recteur mise à disposition.

Le point important à relever est un transfert de la Direction aux Facultés au cours de l'année de l'ordre de 14 Mio, correspondant aux investissements conjoncturels.

M. le Recteur demande si la présentation appelle des questions, ce n'est pas le cas. Il clôture sa présentation et passe la parole à au Président de la Commission des Finances et de Gestion.

M. St-Amour, Président de la Commission des finances et de Gestion, remercie M. le Recteur et présente un résumé des processus que la commission gère en collaboration avec la Direction de l'UNIL.

1. Discussion sur le projet de budget pour l'année suivante relative aux fonds que l'UNIL souhaite recevoir
2. Vers la fin de l'été/début automne, négociations de l'Université avec le canton sur le budget final de l'année suivante
3. Rencontre de la Cofin et de la Direction au sujet des comptes et du rapport de gestion de l'année précédente

Pour l'année 2023 et comme annoncé par M. le Recteur, la commission observe une hausse des charges par rapport aux produits de l'ordre de 7.2 Mio, principalement en lien avec l'augmentation des coûts et l'indexation des salaires.

La commission a évoqué également dans les sous-évaluations au niveau facultaire avoir attiré l'attention sur les efforts à fournir à ce niveau.

La commission observe des comptes relativement sains. L'enregistrement des différences dues principalement à des situations conjoncturelles est justifié entre le Canton et l'Université de Lausanne.

### **La Commission unanime préavise favorablement les Comptes 2023.**

La discussion est ouverte par M. le Vice-Président sur les comptes 2023.

La parole n'est plus demandée, M. le Vice-Président ouvre le vote sur les Comptes 2023.

### **Les Comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.**

M. le Vice-Président clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **8. Rapport de gestion 2023 et Rapport de la Commission des Finances et de Gestion :**

M. le Vice-Président donne la parole à M. le Recteur qui présente brièvement le Rapport de Gestion 2023.

M. le Recteur remercie l'ensemble des acteurs qui ont participé et rendu possible l'ensemble de ces travaux et rappelle les principaux travaux entrepris par la Direction en 2023. (voir présentation du Recteur)

### Impacts

- Accompagnement dans la transition vers l'Open Science
- Développement de l'Intelligence Artificielle « chat GPT »
- Crises internationales
- Accueil des présidents Macron et Berset le 16 novembre 2023

### Impacts sociétaux

- Transition écologique
- Stratégie institutionnelle de transition en cours de rédaction
- Soutien des initiatives de recherche

### Égalité Diversité Inclusion

- Lancement du dispositif AIDE
- Renforcement des femmes dans le corps professoral
- Modules de formations en communication scientifique destinés aux chercheuses et chercheurs
- Différentes activités (Ma thèse en 180s)

### Santé

- NCCR
- Centre NeuroRestore : collaboration UNIL/CHUC/EPFL
- LICR Institut /Institut Ludwig pour la recherche sur le cancer
- Microbiome : Centre de recherche national

### Numérique

- TransNum
- Projet UniFIE

### Enseignement

- Mesures d'encouragement à l'innovation
- CIVIS programme européen de collaboration

### Recherche

- Augmentation des fonds européens
- Open Sciences
- Programme IRIS
- Interface et Institut d'études avancées

M. le Recteur clôture sa présentation en remerciant les participants pour leur attention.

M. St-Amour, Président de la Commission des Finances et Gestion présente le résumé du rapport de la Commission.

Le Rapport de gestion vérifie si les mesures prises par la Direction sont en adéquation avec le Plan stratégique ou le Plan d'intention de la Direction.

Dans l'ensemble le rapport démontre un retour à la normale et présente quatre axes :

Enseignement :

- une adéquation entre le corps enseignant et la croissance de la population estudiantine
- Intelligence artificielle et examen numérique et leur impact pédagogique
- L'importance d'obtenir des statistiques précises sur la trajectoire après la graduation des étudiants afin de quantifier leur entrée sur le marché du travail ou le maintien aux études.

Recherche :

- Open Access
- Coordination entre les services centraux et les services facultaires d'aide à la recherche
- Demande des statistiques sur la recherche et les publications faites

Société :

- L'importance d'ancrer les actions d'éthique lors de la transition écologique sur des connaissances scientifiques qui sont produites en interne de l'université.

Mesures :

- Encourager la recherche sur les conditions salariales
- Formation des assistants et participation aux congrès

De manière générale, l'ensemble des actions évoquées dans le rapport de gestion s'intègre dans le plan d'intention de la Direction.

**La Commission unanime préavis favorablement le rapport de gestion et recommande son adoption.**

M. le Vice-Président remercie M. St-Amour ouvre la discussion.

Est demandée une clarification concernant le Master conjoint entre plusieurs universités : ce Master relève d'une modification de la loi sur l'université ou de conditions externes ?

M. Zanetti indique qu'une clarification reste à obtenir de l'ordonnance fédérale sur la délivrance des diplômes par les Hautes Écoles, qui devrait arriver en novembre prochain. Cependant, la collaboration n'est pas bloquée par rapport aux alliances et à la participation aux Masters conjoints.

M. le Vice-Président remercie M. Zanetti pour cette réponse.

Mme Morin remercie la Commission de gestion pour ses observations fines et pertinentes sur le rapport de gestion. Elle observe que les remarques sur le plan stratégique de la transition sont tout à fait justifiées.

Elle relève comme chaque année une inquiétante augmentation du nombre EPT dévolue aux services centraux, avec une augmentation préoccupante de la charge salariale de 5 Mio de CHF avec le risque de perdre de vue les missions fondamentales de l'Unil que sont la recherche et l'enseignement. Elle s'interroge sur les centaines de pages consacrées aux activités de la Direction en lien avec le Plan stratégique, plus de la moitié ne traitant pas de l'enseignement et de la recherche, et constate que par contraste seules 26 pages sont consacrées aux activités des facultés alors que ce sont elles qui assurent l'essentiel de ces missions fondamentales.

Sur la page 167 du rapport de gestion, sous Organe de l'UNIL, Direction, Mme Morin observe que la réorganisation de la Direction avec le départ de Mme Fornage est mentionnée sans explication sur la raison de ce départ ni surtout sur l'organisation du travail à l'issue de ce départ.

Le rapport de la Cour des Comptes est évoqué de manière très succincte sans aucune mention des recommandations de la Cour des Comptes alors que ce rapport porte sur certains des services centraux les plus importants de l'UNIL.

M. le Recteur intervient pour déclarer que le rapport de la Cour des Comptes date de 2024.

Une dernière observation est une préoccupation relative au Plan stratégique qui soulève un certain scepticisme des autorités cantonales, qui se manifeste par le refus d'adoption du budget par le Grand Conseil, à la fin de l'année passée. Par conséquent, le Plan stratégique ne sera voté qu'en début juin 2024 et peu de temps avant d'entamer le processus de renouvellement de la Direction.



Mme Morin termine en remerciant chaleureusement la commission de gestion et des finances pour son travail.

M. Rossier précise que la Cour des Comptes, pour ce qui est de la partie administration, enseignement et recherche, recommande à la Direction de renforcer les services centraux pour leur donner plus de compétences, de contrôle, et de gestion. Elle incite à renforcer l'administration centrale et périphérique. Le rôle d'une université est d'avoir la bonne quantité d'administration au bon endroit en articulant et coordonnant l'administration centrale et celle des facultés, en préservant la possibilité des facultés d'assurer leurs administrations. Tout ceci est en réflexion pour proposer un plan à ce niveau.

M. le Vice-Président remercie M. Rossier pour ces précisions. La parole n'est plus demandée.

M. le Vice-Président ouvre le vote sur le rapport de Gestion 2023.

**Le rapport de Gestion 2023 est accepté à la majorité et 4 abstentions.**

### **9. Budget 2025 et Rapport de la Commission des Finances et de Gestion :**

M. le Vice-Président passe au point suivant de l'ordre du jour et donne la parole à M. le Recteur qui présente la proposition du Budget 2025 de l'UNIL.

M. le Recteur annonce que le Budget 2025 est élaboré dans un contexte économique marqué par des tensions géopolitiques complexes faisant état de situations de guerre dans plusieurs régions, d'une inflation persistante, de coûts d'énergie élevés, d'une hausse des salaires, ainsi que de restrictions budgétaires en particulier au niveau fédéral.

Il est important de retenir que le budget 2025 de l'UNIL va augmenter par rapport à celui de 2024. On note une forte augmentation des charges, de l'ordre de neuf à dix millions, causée par l'augmentation des coûts et l'indexation des salaires fixée par le Canton. La Direction espère le maintien du soutien cantonal par l'acceptation du Budget proposé.

La Direction prévoit une augmentation des produits prévisionnels, particulièrement les subventions cantonales, et une baisse des subventions AIU de près de CHF 2.5 Mio, malgré une augmentation prévue du nombre d'étudiants, contrée par la baisse des tarifs de la subvention AIU.

Lors de l'élaboration du budget, l'ensemble des facultés et services centraux ont cherché à privilégier le personnel tout en ajustant les différents comptes. M. le Recteur tient à préciser que les demandes de subventions restent une requête faite aux autorités cantonales sans garantie sur son acceptation. Par conséquent, les chiffres présentés sont provisoires et sujets à variation.

En général, on observe une augmentation de charges de l'ordre de plus de 22 Mio et une augmentation de 1,9% des salaires. M. le Recteur commente les chiffres de sa présentation. (voir présentation du recteur)

M. le Recteur clôture sa présentation en remerciant les participant-e-s pour leur attention.

M. le Vice-Président passe la parole à M. St-Amour, Président de la Commission des Finances et de Gestion, qui présente le résumé du Rapport de la Commission sur le projet de Budget 2025. La Commission estime que le budget est raisonnable.

La Commission note une hausse des charges, particulièrement due à l'indexation des salaires et à l'augmentation des coûts de l'énergie, avec des montants transitoires de l'ordre de 14 Mio. Les subventions demandées, en cas d'acceptation, seront retournées aux facultés.

La Direction a choisi la stratégie d'expliquer au Canton les raisons de l'augmentation du Budget, les subventions demandées étant justifiées et crédibles.

Afin de maintenir un budget constant pour les facultés, la Commission a suggéré à la Direction que les risques soient portés par le Centre et non par les facultés. On demande également aux facultés de prévoir un plan provisoire dans le cas où les demandes de subventions cantonales ne seraient pas accordées.

La Commission estime que le Budget est prudent et bien argumenté.

**La Commission préavis positivement et recommande d'accepter le projet de Budget 2025.**

La discussion est ouverte par M. le Vice-Président qui donne la parole aux participants.

Mme Morin remercie la Commission pour son travail et adhère au contenu de son rapport, elle présente ses observations. Elle tient à relever l'importance de prévoir des solutions dans le cas où les demandes de subventions ne seraient pas accordées étant donné la situation économique actuelle.

La Direction se positionne dans sa volonté de soutenir le changement par la transition sociétale ainsi que l'enseignement et la recherche. Dans l'éventualité où les demandes seraient refusées partiellement, Mme Morin demande à la Direction de prévoir des coupes plutôt dans les services centraux et non dans les facultés. Elle rappelle que l'Université n'a pas pour mission principale le changement sociétal mais prioritairement l'enseignement et la recherche.

Mme Morin demande quelle sera la part du budget accordée à la mise en œuvre des mesures demandées par les recommandations de la Cour des Comptes.

M. Widmann demande à savoir qui décide des rendements de l'UNIL et de ses placements financiers et de quelle manière. Il demande également à connaître le rendement financier annuel de l'année 2023.

En 2022, M. le Recteur annonce que la Direction a injecté 3 Mio par an de manière structurelle sur les rendements. En 2022, il y a eu une perte de l'ordre 13 ou 14%, mais en 2023 a connu un rendement de 5%. Cet argent est injecté de manière très prudente. Sur le long terme, les placements en valent la peine en termes de rendement. Une commission de placement, présidée par le Recteur, composée de spécialistes dans la gestion des placements, détermine le fonctionnement et les placements. Des rencontres mensuelles ont lieu avec la BCV qui coordonne la stratégie de placement.

Mme la Vice-Rectrice Doudet répond à Mme Morin au sujet de la distinction apparente sur le fait que l'UNIL serait une actrice de la transformation sociétale ou une actrice de l'enseignement et de la recherche. Elle rappelle que l'UNIL est une institution d'enseignement qui forme les étudiantes et étudiants pour le marché du travail, mais qui forme aussi des citoyennes et des citoyens. L'UNIL est une institution de recherche qui rayonne régionalement et internationalement, et que c'est grâce à ce rayonnement que nous participons, grâce aux chercheuses et chercheurs, à la transformation sociétale. Nous entendons par là non seulement un élément de distinction, mais aussi un élément d'articulation.

Mme Morin attend une réponse à sa question : Quel part du budget affecté à la Direction serait utilisée à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des Comptes en 2025 ?

M. Rossier estime qu'il est trop tôt pour donner une réponse. La stratégie devra être développée puis priorisée et par la suite les coûts de la stratégie devront être estimés.

Mme Bielman remercie Mme Doudet pour ces précisions et demande dans la mesure du possible de procéder à la reformulation des deux phrases du paragraphe 2.1.4 du rapport par la nouvelle proposition convaincante formulée par Mme Doudet.

M. le Recteur répond par l'affirmative.

M. Tricou demande pourquoi la Direction anticipe une diminution de la subvention LEHE alors que le Conseil national annonce un triplement des taxes pour les étudiants étrangers.

M. le Recteur précise qu'il s'agit des étudiant-e-s avec une maturité étrangère, et que cela concerne les EPF et non les universités. La subvention dépend d'une formule relative au nombre d'étudiant-e-s étranger-ères qui viennent chez nous, mais il ne s'agit pas d'une taxe. On parle ici des fonds FNS qui sont obtenus, répartis entre l'ensemble des universités depuis une enveloppe allouée, qui mettent donc toutes les universités en compétition. Il faut donc à nouveau être très prudent dans les projections, d'autant que la subvention est toujours faussée de 2-3 Mio par rapport aux comptes finaux.

La parole n'est plus demandée, M. le Vice-Président ouvre le vote.

**Avec les modifications de formulation demandées par Mme Bielman et acceptées par la Direction, la proposition du Budget 2025 est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.**

M. le Vice-Président remercie les participants ainsi que M. le Recteur pour ces présentations.

#### **10. Vote de décharge de la Commission des Finances et de Gestion :**

M. le Vice-Président remercie la Commission pour les travaux accomplis et demande aux membres du Conseil si des remarques sont à formuler à la Commission des Finances et de Gestion au sujet ; ce n'est pas le cas.

Le vote est ouvert.

**Les membres du Conseil de l'UNIL acceptent de donner décharge à la Commission des Finances et Gestion à l'unanimité.**

## 11. Postulat M. Triponez et consorts : un campus sans tabac

M. le Vice-Président donne la parole à M. Triponez qui remercie l'ensemble des personnes qui l'ont soutenu dans la préparation de ce postulat en tant qu'étudiant en troisième année de Médecine.

M. Triponez présente son postulat demandant à la Direction d'étudier l'opportunité de prendre les mesures suivantes, qui renforceront l'image de l'Université de Lausanne en tant qu'institution suisse avant-gardiste et soucieuse du bien-être de sa communauté :

1. L'interdiction de vente de tabac et des dérivés nicotiniques sur l'ensemble du campus, c'est-à-dire à Dorigny, mais également sur le site d'Epalinges et celui du CHUV.
2. Une autorisation de fumer cantonnée à des espaces dédiés et spécifiquement aménagés pour cela, bien définis et éloignés des bâtiments.
3. L'accompagnement vers l'arrêt du tabac, avec la mise en place de mesures concrètes pour faciliter cette transition, notamment en offrant gratuitement des consultations de cessation de tabagisme.

Ce postulat est soutenu par différents corps de notre université, les étudiantes et étudiants de la Faculté de Médecine ainsi que de l'ensemble de l'Université, par Unisanté, ainsi que par 75 professeurs de la Faculté de Médecine.

M. le Vice-Président remercie M. Triponez pour sa présentation concise et brève. Il rappelle la procédure du vote sur le Postulat.

La discussion est ouverte.

M. Boldi soutient le postulat qui comble le vide existant en lien avec la thématique et remercie vivement le postulant pour son intervention.

M. Denys prend la parole en tant que Chef de service soutenant également ce postulat. Il tient à attirer l'attention sur le lien fait par l'industrie du tabac et la cigarette électronique visant à relancer la dépendance à la nicotine chez les jeunes de 14 à 25 ans.

Mme Casot remercie pour le postulat et précise qu'elle ne l'a pas signé pour la simple raison du point 2 relatif à la limitation des places fumeurs au sein du Campus. Elle souhaite que ce point soit discuté avec la communauté afin de trouver des solutions avec les fumeurs ; cependant, elle soutient ce postulat.

Mme Morin félicite le postulant pour la rédaction de son postulat et particulièrement d'utiliser les outils à disposition du Conseil afin de faire part de ses préoccupations.

M. Strauch soutient le postulat et espère, en tant que fumeur, qu'on tiendra compte également des fumeurs et que l'UNIL n'arrivera pas à des restrictions à l'américaine. Il espère que les fumeurs ne devront pas sortir du campus pour fumer.

M. Triponez répond aux préoccupations soulevées par les fumeurs et tient à préciser que le postulat demande aux fumeurs de s'éloigner des bâtiments et de fumer dans des espaces dédiés à cela, il ne vise pas les normes des universités américaines et donne pour exemple l'université de Genève.

La parole n'est plus demandée.

Le vote est ouvert.

**Avec 4 oppositions et une large majorité, le postulat est renvoyé à la Direction.**

## 12. Interpellations

12.1 Interpellation Olivier Reubi, Mathilde Ythier et Emmanuel Fernandes : Quelles carrières pour le PAT à l'UNIL ?

M. le Vice-Président donne la parole à M. Reubi qui présente son interpellation et rappelle les questions de manière concise.

M. le Vice-Président remercie M. Reubi pour sa présentation.

La parole est donnée ensuite à M. le Vice-recteur Rossier :

- Selon quels critères les membres du PAT approchés pour la consultation ont-ils été choisis ?

Une première phase de consultation, par écrit, par le biais d'un questionnaire en ligne effectuée du 28 septembre au 28 novembre 2023 adressé aux Doyennes et Doyens des facultés, chef.fes de services, unités fonctionnelles du centre, administrateur.rices et adjoint.es de facultés et membre de la CoPers.

30 personnes ont répondu, soit 20 entités sur les 33 consultées avec un retour satisfaisant de 60%.

Deuxième phase de consultation, via des groupes de discussion, effectuée en février et mars 2024, adressée aux personnes invitées selon leur appartenance à un métier.

75 personnes sur 84 invitées ont répondu favorablement à l'invitation.

Constitution de 7 groupes ayant pour mission de classer le PAT par catégorie de métiers. La liste des thèmes métiers a été construite notamment sur la base de la liste « domaines et disciplines » de l'outil de recrutement de l'UNIL « SuccessFactors ». Ensuite, deux tirages au sort par métier dans le but d'inviter 12 personnes par groupe afin de mieux représenter la diversité des groupes, avant d'affiner la sélection des personnes invitées. De plus, toutes les facultés étaient représentées, PAT facultaire, PAT des services et unités de la Direction.

Par ailleurs, pour le groupe « laboratoire et recherche », les profils représentant la diversité ont été cherchés dans les groupes spécifiques (technique en laboratoire, char responsable de recherche). En effet, grâce aux consultations, la différence de perception entre le PAT laboratoire et le PAT recherche, sur les 13 personnes consultées dans et le groupe laboratoire et recherche, 9 ne se considéraient pas comme PAT.

Un total de 105 personnes ont été consultées, soit 6% de cette population.

- Dans quelle mesure et sur quelle base la diversité des fonctions du PAT a-t-elle été prise en compte dans les mesures en cours d'élaboration ?

L'objectif de la consultation était spécifiquement de prendre en compte la diversité des fonctions du PAT. Les groupes sont constitués par thème métiers selon les domaines existants à l'UNIL, en prêtant une attention particulière à la représentativité de la diversité (âge, genre, niveau de fonction, nature des activités, rattachement facultés/services).

- La Direction prévoit-elle de mener une consultation plus large ou plus approfondie ?

La phase de consultation est terminée à ce stade.

Cependant, chaque mesure étant un projet en soi, des phases de consultations spécifiques seront organisées selon la portée et les enjeux de chaque projet.

De plus, un sounding board a été créé sous forme de commission qui servira de centre de récolte de données, d'analyse et de feed-back. 12 personnes sont inscrites à ce jour comme membres de consultations.

- La Direction compte-t-elle consulter également les représentants élus du PAT au sein des conseils des instituts, des facultés et de l'Université ?

Des consultations seront prévues en fonction des besoins et du déroulé spécifique de chaque projet.

- Quelle suite la Direction va-t-elle donner cette démarche et selon quel calendrier ?

Le plan d'action sera soumis durant l'été à la Direction pour validation. Cette dernière permettra d'ouvrir les différents projets proposés selon un calendrier spécifique tenant compte des priorités et ressources à disposition au sein de l'ensemble de l'UNIL. Les premières mesures devraient être effectives au cours de l'année 2025.

M. le Vice-Président remercie M. le Vice-Recteur Rossier pour ces réponses.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le point est clôturé.

#### 12.2 Interpellation A. Bielman, P. St-Amour et F. Taroni : L'UNIL et les déplacements professionnels et estudiantins (Annexe enquête HEC sur directive 08).

M. le Vice-Président donne la parole à Mme Bielman qui présente brièvement son interpellation et renvoie au texte écrit pour plus de détail.

Les interpellants demandent à la Direction de l'UNIL :

1. La Direction de l'UNIL pourrait-elle envisager de modifier la directive 0.8 en réduisant la durée des trajets à effectuer obligatoirement en train pour les déplacements professionnels et étudiants, de manière à aligner l'UNIL sur les positions du CHUV, de l'EPFL et de la quasi-totalité des universités suisses ?
2. La Direction de l'UNIL pourrait-elle établir un suivi chiffré de l'empreinte carbone des déplacements professionnels (par Faculté et pour toute l'UNIL), avant et après l'introduction de la directive et de fixer des objectifs chiffrés pour la réduction de l'empreinte carbone (par Faculté et pour toute l'UNIL) comme base d'une évaluation future de la situation ?

M. le Vice-Président remercie Mme Bielman pour sa présentation.

La Direction répondra ultérieurement par écrit.

12.3 Interpellation A. Morin, A. Timofte et L. Le Forestier : « Le Digital Dreams Festival, est-il vraiment un rêve pour l'UNIL ? »

Mme Morin demande le renvoi de la présentation de l'interpellation à une prochaine séance, étant donné que les deux cosignataires sont absents.

M. le Vice-Président prend note et annonce le report de l'interpellation à la prochaine séance du 20 juin.

Il demande si d'autres interpellations sont à annoncer.

12.4 Mme Bielman dépose une interpellation orale cosignée avec Mme Zeiter-Grau, absente ; le texte sera transmis au Bureau. « Quelle protection de la personnalité pour les membres de la communauté universitaire ? »

M. le Recteur s'est exprimé au TJ de ce soir au sujet de la liste des chercheurs et chercheuses, elle demande confirmation par la Direction que l'apparition des noms des chercheurs participants à des travaux avec des universités israéliennes consiste en une atteinte à leurs personnalités.

Quelles mesures concrètes la Direction compte-t-elle prendre pour assurer la protection de la personnalité des chercheuses et chercheurs de l'UNIL, indépendamment d'une démarche individuelle de leur part ?

M. le Recteur donnera des éléments supplémentaires oralement et devra se tenir à la confidentialité. Il s'engage à transmettre également la réponse complète par écrit par la suite. Il confirme que la Direction apporte son soutien aux personnes nommées sur la liste publiée et condamne fermement cette publication.

Il ajoute que chaque cas signalé sera traité avec la rigueur qu'il se doit tout en rappelant l'existence du Dispositif AIDE, qu'il incite à utiliser.

Mme Bielman insiste sur la demande d'une communication générale pour rappeler l'éthique et les valeurs de l'UNIL.

La demande est acceptée par M. le Recteur, Mme Bielman remercie M. le Recteur pour son acceptation.

M. Boldi attire l'attention sur le mot « race » utilisé par l'interpellante et demande s'il serait pertinent de la retirer ou modifier.

M. le Vice-Président propose d'en discuter avec la cosignataire absente ce soir.

Mme Morin revient sur l'utilisation du dispositif AIDE et la discrimination raciale, elle rejoint M. Boldi sur terme douteux « race » utilisé. Elle tient à informer qu'elle est touchée par le désarroi de certains étudiants et collègues juifs. Elle demande que la Direction rappelle qu'aucune forme de racisme, antisémitisme ou islamophobie n'est tolérée à l'université. Cela contribuerait à l'apaisement des membres de la communauté.

M. le Recteur accepte la demande et s'engage à le faire. Il incite l'ensemble de la communauté à utiliser le dispositif AIDE qui est fait pour répondre à toute forme de discrimination.

Mme Belaid soutient la demande de Mme Bielman et renforce la demande que la Direction de l'UNIL rappelle s'opposer à toute forme d'antisémitisme mais aussi d'islamophobie. Elle précise qu'elle ne s'est pas rendue personnellement à Geopolis mais tient à témoigner qu'elle entend également des propos islamophobes par rapport à la situation actuelle.

M. le Recteur annonce qu'une réponse écrite sera transmise au Conseil en réponse à l'interpellation.

Mme Bielman demande à la Direction, dans sa réponse écrite, si elle peut également réfléchir sur la question de la charte d'affichage afin qu'elle soit respectée dans le sens de l'interdiction de l'affichage politique.

Mme Casot et M. Prost soulignent la difficulté de distinguer ce qui est affichage politique ou non.

M. le Recteur indique que le service Unisep surveille cela régulièrement et arrache ce qui ne doit pas être affiché, mais que leur travail actuel est double.

M. Tricou interpelle sur la dérive autour de ce sujet et tient à préciser que le collectif avait pour but d'attirer l'attention sur la situation de cette guerre d'Israël à Gaza. Le collectif ne parle pas de discrimination raciale ou autre. Il s'étonne d'entendre au sein de cette assemblée l'interdiction d'affichage politique. L'affichage politique a toujours existé au sein des universités : demander l'interdiction de l'affichage politique en soi revient à faire de la politique, l'affichage faisant partie du débat démocratique. M. Tricou tient à préciser qu'il ne fait pas partie du collectif mais entend néanmoins attirer l'attention sur les dérives autour de ce sujet. Que les personnes nommées sur cette liste soient protégées par l'Université paraît fondamental, que l'Université dise qu'il est inacceptable de travailler de cette manière est évident, cependant il estime que parler d'interdiction d'affichage politique constitue une dérive sur laquelle il attire l'attention. Il est conscient que le sujet est délicat et ne croit pas que la volonté du collectif relève de la discrimination.

M. le Recteur clarifie le point sur la charte d'affichage à respecter et demande à ne pas confondre la demande autour de la charte et les messages discriminatoires.

M. Prost s'exprime à titre personnel autour de la zone grise sur l'affichage et donne l'exemple d'afficher l'article du journal *The Guardian* comme pouvant être sanctionné, puisqu'il met en lumière la pression exercée depuis plusieurs années sur la Cour Pénale Internationale au sujet des sanctions contre l'État d'Israël.

M. le Secrétaire général, explique que la charte a été rédigée en collaboration entre la FAE et la Direction et que c'est la FAE qui assure le nettoyage une fois par mois. La présence du collectif au Geopolis est forcément une situation extraordinaire qui a été déclarée illégale. Une stratégie d'invasion des affiches sur l'ensemble du Campus est inhabituelle et c'est pour cette raison que Unisep n'arrivait pas à suivre étant donné la situation extraordinaire.

La discussion est clôturée.

M. le Vice-Président rappelle la prochaine séance du 20 juin et invite les participants à rejoindre l'apéritif au rez.

### **13. Divers et questions courtes**

M. le Vice-Président demande si des divers sont à annoncer, ce n'est pas le cas.

**La séance est clôturée et levée par M. Prost, Vice-Président et Président de la séance, à 19h15.**

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Anne-Christel Zeiter-Grau, Présidente  
Lausanne, le 20 juin 2024

**Concerne** Réponse à l'interpellation de la Prof. Ariane Morin du 17 avril 2024 « Sans transparence ni absence de conflits d'intérêts, quel progrès humain ? »

**Destinataire** Conseil de l'UNIL

**Date** 30 mai 2024

L'interpellation intitulée « Sans transparence ni absence de conflits d'intérêts, quel progrès humain ? » remet en question l'intégrité du Vice-recteur Benoît Frund en cette qualité et en celle de Président de la Fondation Charles Léopold Mayer. L'interpellation est par ailleurs exorbitante des missions que la LUL attribue au Conseil (cf. art. 29 al. 1 LUL). Face à cette attaque grave, les membres de la Direction, et moi-même, sommes unanimes et souhaitons témoigner notre confiance au Vice-recteur Benoît Frund.

La Direction note également que l'interpellation adresse un certain nombre de questions spécifiquement à la Direction, auxquelles cette dernière ne peut toutefois répondre, puisqu'elles devraient en réalité être adressées directement à la Fondation Charles Léopold Mayer.

En conséquence, la Direction se cantonne à une brève réponse orale à l'interpellation.

Chaque membre du Conseil de l'université a dû recevoir avant cette séance une copie de la note de Me Roux, avocat de la Fondation Charles Léopold Mayer. La Direction a remis ce courrier à bien plaisir à tous les membres du Conseil. Ce courrier, déjà transmis à la DGES pour information, clarifie la situation sans équivoque et écarte tout doute quant à l'intégrité du Vice-recteur Benoît Frund. Dès lors que l'interpellation ne s'inscrit pas dans une mission du Conseil de l'université, la Direction ne commentera pas davantage l'interpellation une fois ce texte lu et tiendra à bien plaisir les autres documents en sa possession (décisions de la Direction, déclarations d'activités accessoires et convention entre la Fondation Charles Léopold Mayer et le CCD) à disposition de tout membre du Conseil qui en ferait la demande expresse par écrit auprès d'elle.

De manière plus générale, une telle interpellation amène la Direction à s'interroger sur le rôle du Conseil de l'université au regard de l'art. 29 al.1 et 2 de la LUL et plus particulièrement sur les véritables intentions qu'elle pourrait servir. Le bon fonctionnement de l'université ne peut pas être garanti dans un tel climat d'attaques personnelles. Cette situation inquiète la Direction au plus haut point et elle appelle les membres du Conseil de l'université qui n'y sont pas indifférents à prendre leurs responsabilités. Lors de la séance précédente, la Présidente du Conseil de l'université a d'ailleurs rappelé la notion d'opposition constructive et le fait que d'être des élu-e-s nécessite de faire preuve de respect et de bienveillance.

Je remets la version papier de cette réponse à la personne chargée de tenir le procès-verbal de la séance, afin qu'elle y soit consignée telle quelle.